

COMITE DEPARTEMENTAL DU FINISTERE

Assemblée générale ordinaire du 23 janvier 2010 à CHATEAULIN

MANDAT DE DELEGUE OFFICIEL

Le délégué officiel est mandaté par son club pour le représenter.

Je soussigné,

Président du club :

Nombre de licences

Nombre de voix :

Désigne

Numéro de licence du délégué officiel :

Comme délégué officiel pour l'assemblée générale ordinaire du 23 janvier 2010 à CHATEAULIN. Le délégué devra présenter sa licence. La carte d'identité fédérale ou la carte nationale d'identité pourra être demandée au secrétariat de l'assemblée. Le président de club remplira ce document sans désigner de délégué officiel. Les présidents de clubs ou de section devront être mentionnés sur le site fédéral.

Cachet du club

Signature du président précédée de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir ».

COMITE DEPARTEMENTAL DU FINISTERE

Assemblée générale ordinaire du 23 janvier 2010 à CHATEAULIN

DELEGATION DE POUVOIR

Délégation à une personne d'un autre club

Je soussigné,

Président du club :

Nombre de licences

Nombre de voix :

Donne pouvoir à

Numéro de licence du mandataire :

Pour la représentation de notre club à l'assemblée générale ordinaire du 23 janvier 2010 à CHATEAULIN. **Le destinataire du pouvoir devra être lui même soit président de club votant soit délégué officiel de son club.** Il devra présenter sa licence. La carte d'identité fédérale ou la carte nationale d'identité pourra être demandée par le secrétariat de l'assemblée

Cachet du club

Signature du président précédée de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir ».

